REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Nombre de Présents : 11
Nombre de Votants : 12
Date de la convocation : 20 OCTOBRE 2022
Date de l'affichage : 20 OCTOBRE 2022

Envoyé en préfecture le 27/10/2022
Reçu en préfecture le 27/10/2022
Affiché le
ID : 073-217302785-20221025-2022_64-DE

Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Séance ordinaire du VINGT-CINQ OCTOBRE DEUX-MIL-VINGT-DEUX
L'an Deux Mil Vingt-Deux, le vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de ST Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes BORONAT Virginie, CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves

Absents : Mme NEYROUD Aurélie procuration à Mme CORTESE Marie-Andrée
Mme URBAIN Aurélie

M. MARTINATO Jean-Marc a été désigné secrétaire.

OBJET : BUDGET COMMUNAL – ADMISSIONS EN NON-VALEUR – EXERCICE 2022

Sur proposition de M. Dominique QUATREVILLE, Trésorier de La Chambre,

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur la liste des créances à admettre en non-valeur n°4941080533 / 2022, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE l'admission en non-valeur des créances ayant pour motifs :
  - Poursuites sans effet avec date prescrite,
  - Décédé

  Pour un montant total de 452,40 €

- REFUSE l'admission en non-valeur des créances non prescrites ayant pour motif :
  - Poursuite sans effet

  Pour un montant total de 741,30 €
  Au motif que la commune possède les éléments nécessaires pour continuer les poursuites jusqu'à la date de prescription.

La liste détaillée est annexée à la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET
Maire